

Offre de mission

S'implanter sur un nouveau site

Lawrizon Avocats
15 rue Beaujon
75008 Paris
(+33)6.23.90.20.27
(+33)1.53.81.73.65
sguilluy@lawrizonavocats.com
www.lawrizonavocats.com



S'implanter sur un nouveau site

QUEL EST VOTRE PROJET ?

Vous souhaitez vous implanter dans de nouveaux locaux. Vous devez au préalable faire réaliser des travaux d'aménagement et obtenir les autorisations y afférentes (PC, DP, AT ERP, copropriété, ICPE, AAC ...). Vous avez besoin d'un accompagnement sur tous les aspects juridiques jusqu'à l'entrée dans les locaux.

COMMENT LAWRIZON AVOCATS PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

Nous pouvons vous assister tout au long de la négociation à mener avec le bailleur depuis la signature de la lettre d'intention jusqu'à la signature du bail. Nous rédigeons la lettre permettant de garantir l'exclusivité pour la durée des négociations et la mise au point du projet. Nous vous assistons pour la rédaction et la négociation du bail que ce soit sur la base de la matrice proposée ou du projet de bail que nous pouvons vous proposer. Nous apportons également notre expertise en vue de l'obtention des autorisations administratives et de la réalisation des travaux.

POURQUOI CHOISIR LAWRIZON AVOCATS ?

Les avocats du cabinet sont spécialisés en matière de baux commerciaux que ce soit pour la négociation du bail initial, son renouvellement ou sa gestion au fil du temps/activité. Ils connaissent indifféremment les contraintes des bailleurs et des utilisateurs, ce qui leur permet de mieux défendre leurs intérêts respectifs.

Leur appétence pour l'animation de formations et la rédaction de publications leur permet d'être à jour et souvent en amont des nouvelles réglementations et jurisprudences dans cette matière. Ils peuvent donc anticiper toute nouveauté et assurer ainsi une sécurité juridique accrue.

Cette spécialité est complétée par une approche panoramique des aspects juridiques de chaque dossier. Notre équipe saura vous conseiller sur les aspects accessoires mais néanmoins essentiels afférents à l'ouverture d'un établissement dans tous les domaines du droit de l'immobilier : autorisations de construire, autorisation d'exploiter (ERP/sécurité et accessibilité, ICPE...), règles de copropriété, règles constructives, relations avec les intervenants à l'ouvrage...

Pour toute autre demande, contactez-nous.